

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	31 (1923)
Heft:	11
Rubrik:	XIe conférence internationale de la Croix-Rouge à Genève, du 28 août au 1er septembre 1923

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA CROIX-ROUGE SUISSE

REVUE MENSUELLE

SOINS DES MALADES ET HYGIÈNE POPULAIRE

Sommaire

	Page		Page
XI ^e Conférence internationale de la Croix-Rouge à Genève	121	Alliance suisse des gardes-malades, assemblée générale de 1923	130
Le tremblement de terre au Japon et l'aide des Croix-Rouges	123	Nouvelles de l'activité des sociétés : Alliance suisse des gardes-malades, section de Bâle, section de Berne, section de Genève, section de Neuchâtel, section de Zurich ; section de Neuchâtel, invitation à l'assemblée générale	131
Insignes de grades pour les colonnes de la Croix-Rouge	124	Cours de moniteurs samaritains au Tessin	132
En faveur de la caisse de secours de l'Alliance suisse des samaritains	125	Contre les engelures	132
L'abonnement au médecin	126		
Le danger des mouches	127		

XI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge à Genève, du 28 août au 1^{er} septembre 1923

Avant la grande guerre, les sociétés nationales de la Croix-Rouge se réunissaient en conférence tous les cinq ans, et cela suffisait pour régler les questions pendantes. La guerre mondiale et les perturbations qu'elle a engendrées ont nécessité une conférence en 1921 et, un peu plus de deux ans plus tard, celle qui a eu lieu dernièrement à Genève.

Si jadis, le Comité international pouvait en temps de paix presque suspendre ses occupations, s'il n'avait alors que quelques rares questions importantes à régler — ce qu'il pouvait faire par voie de circulaires — il n'en est plus de même depuis que le monde a été bouleversé. Une foule de travaux sollicitent actuellement l'intérêt des Croix-Rouges nationales. Plusieurs de ces études avaient été

renvoyées au Comité de Genève par la X^e Conférence en 1921, d'autres questions ont surgi dès lors qui intéressent les associations philanthropiques du monde entier, de sorte qu'il était utile de réunir de nouveau les représentants de toutes les Croix-Rouges du globe.

Elles sont nombreuses aujourd'hui, plus de cinquante, qui ont admis la Convention de Genève, et ses représentants dépassaient la centaine : une vraie société de toutes les nations, où les Français étaient assis non loin des Allemands, où les Chinois coudoyaient les Argentins, où les Espagnols fraternisaient avec les Japonais, les Scandinaves, les Balcaniques, où les Turcs voisinaient avec les Suisses. Types différents, idéal unique !

Présidée par l'éminent président du

Comité international, M. Gustave Ador, qui dut se soumettre à de nombreuses ovations, la Conférence a abordé les sujets les plus divers :

Le « Code des prisonniers de guerre » qu'il serait désirable de faire adopter par tous les gouvernements, dans le but d'éviter dorénavant des traitements aussi dissemblables que ceux qu'on a pu comparer de 1914 à 1918, dans le but aussi de voir traiter les prisonniers de guerre d'une façon plus humaine.

Le sort des civils en pays occupé par l'ennemi a retenu l'attention des membres de la Conférence; là aussi, il faudrait unifier et procéder de façon humanitaire....., plus que jusqu'ici.

On s'est occupé des mutilés, non seulement des mutilés de guerre, mais de ceux du travail, auxquels les sociétés de la Croix-Rouge peuvent et doivent s'intéresser, spécialement en ce qui concerne la rééducation de ces blessés.

Le grand projet d'entraide internationale du président de la Croix-Rouge italienne et dont nous avons parlé en détail dans la *Croix-Rouge suisse* a été longuement discuté, approuvé et renvoyé à la Société des Nations qui, espérons-le, parviendra à le faire adopter par tous les pays, car « la loi de solidarité s'impose à tous avec une force chaque jour croissante. Le temps n'est plus où la créature humaine demeurait isolée dans sa souffrance, où l'homme portait seul le poids de sa douleur. La pitié est éveillée, la charité sollicite les consciences, les individus, les associations. Les peuples se sentent liés par des obligations réciproques; tous comprennent qu'une grande calamité ne peut se produire dans le monde sans que chacun soit tenu de participer aux mesures d'assistance et de réparation. Les esprits et les cœurs sont donc disposés à accepter la loi d'assis-

tance mutuelle » (paroles du rapporteur à la Société des Nations).

Enfin on s'est occupé d'aider matériellement le Comité international qui travaille sans relâche et qui manque de fonds. Après avoir comprimé ses dépenses dans la mesure du possible, le Comité international prévoit pour 1924 plus de fr. 200 000 de dépenses, et il ne possède que fr. 20 000 de rentes! Si la Croix-Rouge suisse n'avait pas, en 1921, fait une collecte qui a procuré plus de fr. 450 000 au Comité de Genève, comment ce dernier aurait-il pu travailler en 1922 et 1923? La Suisse a ainsi rendu un grand service à la cause mondiale de la Croix-Rouge, mais les autres nations, les autres Croix-Rouges nationales n'ont que fort peu soutenu financièrement le Comité international. En effet, ce dernier n'a reçu d'elles que fr. 81 000 en 1921 et fr. 119 000 en 1922, alors que son budget n'était pas loin du demi-million!

C'est parce que le Comité international n'est pas assez soutenu par ses filles — les sociétés nationales — que la X^e Conférence avait déjà formulé le vœu que l'on vienne en aide d'une manière plus efficace à l'Institution-mère; c'est parce que cet appel n'a eu que peu d'écho, que la XI^e Conférence a émis le vœu que les sociétés de la Croix-Rouge s'engagent à soutenir financièrement le Comité de Genève. Il leur en coûtera quelque chose sans doute, mais toutes les sociétés de la Croix-Rouge ont contracté une grande dette de reconnaissance envers le Comité international, aussi doivent-elles prélever sur leurs recettes de quoi faire vivre l'association dont elles sont issues. D'autre part, et dans le même ordre d'idées, la XI^e Conférence a émis le vœu « qu'il soit institué dans le monde entier un *Jour de la Croix-Rouge*, et elle a chargé la Commission pour l'organisation de la Croix-

Rouge internationale d'étudier les moyens pratiques de réaliser ce vœu».

Cette question de la réorganisation, la plus importante peut-être de celles soumises à la Conférence de 1923, concerne la fusion entre le Comité international et la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge. Un dualisme regrettable existe entre ces deux institutions internationales, l'une pour la Croix-Rouge de guerre, l'autre pour la Croix-Rouge de paix, et cette double direction semble pour le moins inutile. Une fusion de ces deux organes directeurs paraît donc désirable à tous les points de vue. Une base d'entente a été cherchée; elle a donné lieu à des pourparlers entre les représentants des deux institutions qui se sont rencontrés à Paris, siège de la Ligue, à Londres et à Genève, siège du Comité international. Hélas, ces entrevues n'ont pas abouti à un résultat satisfaisant jusqu'ici. Dès lors, la XI^e Conférence, saisie de la question, a-t-elle nommé une commission de treize membres (dont fait partie le président de la Croix-Rouge suisse), en formant le vœu que cette commission arrive à trouver une formule d'entente qui puisse donner satisfaction aux deux intéressés et à toutes les Croix-Rouges nationales¹⁾.

¹⁾ Cette commission qui doit être présidée par S. A. R. le prince Charles de Suède est convoquée pour le 1^{er} novembre 1923, à Bruxelles; elle doit terminer ses travaux et formuler ses propositions sur cette question épingleuse avant mai 1924.

Les séances plénières ont toutes été présidées avec infiniment de doigté par M. Gustave Ador dont on a pu apprécier une fois de plus la grande bonté, la haute intelligence, la droiture et la simplicité toute démocratique.

44 sociétés nationales avaient envoyé leurs délégués; 37 gouvernements étaient représentés. La Croix-Rouge suisse avait désigné son président le colonel Bohny, son secrétaire général le Dr Ischer et le Dr de Marval; la Confédération avait délégué M. le Ministre Dinichert et le médecin en chef de l'armée, colonel Hauser.

La plus puissante des sociétés de la Croix-Rouge, celle des Etats-Unis d'Amérique, s'est abstenu d'envoyer des représentants à Genève, froissée par une appréciation qu'elle jugeait désobligeante à son égard dans le rapport général 1921-1922 du Comité international. Malgré un échange de télégrammes cordiaux à la suite de cet incident, les Américains ne parurent point à Genève.

En dehors des objets à l'ordre du jour que nous avons cités plus haut, un grand nombre de délégués ont désiré commenter les rapports publiés — et qui avaient été remis à tous les participants — sur l'activité de leurs Croix-Rouges respectives. Il nous a paru que ces explications étaient superflues, qu'elles prenaient un temps précieux et qu'elles pourraient — sans dommage — être supprimées lors des prochaines conférences.

Le tremblement de terre au Japon et l'aide des Croix-Rouges

Aux premiers jours du mois de septembre dernier, les rares dépêches qui pouvaient être expédiées du Japon dévasté faisaient craindre le pire pour cet archipel secoué pendant des heures par un sisme effroyable.

Maintenant on sait assez exactement ce qui s'est passé; la catastrophe est vraiment terrible:

La zone franchement dévastée dépasse la surface de la Suisse. Neuf millions